

CONSULTATION SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE POLE EMPLOI LA CFDT ABANDONNE LA LUTTE ET... LES PERSONNELS

CE QUE DIT LA LOI

Comme toute entreprise, la loi oblige Pôle emploi à consulter son comité d'entreprise sur sa situation économique et financière et à cette occasion, la loi prévoit qu'un expert comptable puisse assister le comité d'entreprise ; cette assistance est indispensable pour « traduire » les nombreux documents financiers et comptables fournis par Pôle emploi.

A Pôle emploi, cette consultation est prévue au niveau du Comité Central d'Entreprise le 23 mai prochain. Elle doit permettre d'éclairer les élu-es sur la situation financière de Pôle emploi et sur ses perspectives à trois ans.

LE CONTEXTE

Cette consultation prend toute son importance dans un contexte de restrictions budgétaires (- 95 millions d'euros pour la subvention de l'Etat en 2019), de baisse des effectifs (- 400 ETP en 2019) et d'incertitudes quant à l'avenir liées à l'absence de convention tripartite.

C'est bien conscients de la gravité de la situation que les élu-es du CCE ont voté majoritairement le 19 avril dernier la tenue d'un CCE extraordinaire indispensable à la désignation d'un expert comptable indépendant, chargé de décrypter les documents financiers de Pôle emploi et d'aider les élu-es à poser les bonnes questions. Cette décision a été votée par les élu-es SNU CGT FO CFTC et CFDT.

LES PRESSIONS DE LA DIRECTION

Furieuse de constater qu'un expert indépendant allait pouvoir examiner les comptes de Pôle emploi, la direction générale a convoqué ce CCE extraordinaire le 30 avril dernier de 15 h à 16 h en vue de désigner l'expert, en espérant que certains représentants de CCE, qui sont aussi représentants de chaque CE, renonceraient à se déplacer sur Paris une veille de fête pour une heure de travail. C'est ce qui est arrivé et nous pouvons comprendre ces élu-es qui ont plusieurs heures de trajet pour se rendre sur Paris, sans même parler de nos camarades DOMIENS, pour qui cette convocation de la direction ressemble plus à de la gabegie.

LA VOLTE FACE DE LA CFDT

Et manifestement les pressions de la direction ne se sont pas arrêtées là, car lors de ce CCE, à notre grande surprise et sans véritable explication, la CFDT, qui avait voté POUR réunir ce CCE, a voté CONTRE la désignation d'un expert, provoquant, de fait, l'absence d'expert au prochain CCE chargé d'examiner la situation financière de Pôle emploi.

